

## François Mitterrand. Aux frontières de l'Union française. Indochine-tunisie

Fauvel Luc

Politique étrangère, Année 1953, Volume 19, Numéro 6  
p. 531 - 532

[Voir l'article en ligne](#)

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

**François MITTERAND : Aux Frontières de l'Union française, Indochine-Tunisie.**

Julliard, Paris, 1953, 220 pages.

Paru au début de l'été, ce livre s'est trouvé porté au premier plan de l'actualité avec la crise marocaine du mois d'août et l'« éloignement » du sultan. Pendant plusieurs semaines, le gouvernement Laniel resta divisé sur la politique à suivre en Afrique du Nord, et M. Mitterand démissionna, début septembre, de ses fonctions de ministre d'État, parce qu'il ne parvenait pas à faire prévaloir l'attitude qui lui paraissait s'imposer à l'égard du problème tunisien et du problème marocain. Dans son livre, divisé en trois parties, il expose comment il conçoit la politique de la France en Tunisie, comment peut finir la guerre d'Indochine et quel rôle doit être donné à l'Afrique dans l'avenir de l'Union française.

Pour la Tunisie, « ni annexion, ni abandon ». Il faut exiger le respect du traité du Bardo. « Quiconque contesterait... notre droit et nos intérêts... devrait être impitoyablement combattu... La présence de près de 200 000 Français commande notre devoir » (p. 123). La diplomatie, les finances, l'armée, voilà ce que Jules Ferry avait exigé à Tunis. Ce sont les trois ministères que la Grande-Bretagne conserve en Gold-Coast lorsque, en 1951, elle fait sortir de prison le chef rebelle qui devient aussitôt chef de gouvernement. C'est là le « domaine réservé » qui, « en respectant l'autonomie interne de la Tunisie », doit « établir les solides fondements d'une structure fédérale » (p. 102). On ne semble pas avoir compris que, munie des trois départements ministériels en question, la France « serait en mesure de faire respecter ses droits. Si nous renoncions aux P. T. T., à l'enseignement, aux travaux publics, il fallait obtenir des autorités tunisiennes la signature de conventions particulières nous garantissant l'enseignement de la langue française à tous les degrés et la création d'instituts franco-tunisiens pour les études supérieures, l'exploitation prioritaire du sous-sol afin que le charbon, le pétrole, les phosphates demeurent sous le contrôle de notre zone industrielle et stratégique... », (p. 126). Quant à la place des Français de Tunisie dans les conseils représentatifs il faut échapper au reproche que l'on nous fait de leur accorder « l'exercice d'une co-souveraineté dont nous répudions le principe ». La solution la plus souhaitable serait de les voir prendre place dans les institutions proprement tunisiennes en acquérant la nationalité tunisienne, sans toutefois perdre leur qualité de Français. Une assemblée tunisienne, élue aussitôt que cela sera possible au suffrage universel, aurait vocation à connaître de toute matière législative, « réserve faite seulement du statut personnel des Tunisiens d'origine française » (p. 134). Une deuxième assemblée qui représenterait seulement les forces économiques et sociales aurait une compétence réservée à ces matières. La place des Français tunisiens y « serait plus grande que celle que la démographie leur réserverait dans la première » (p. 134). Elle donnerait obligatoirement « des avis sur un certain nombre de matières, spécialement dans le domaine budgétaire et fiscal. Quant à la force de ces avis, si la première assemblée voulait absolument les ignorer afin d'instaurer un régime inique où les habitants de Tunisie ne seraient plus égaux devant l'impôt, sans distinction de race, de nationalité, de religion, si l'égalité devant la loi devait être détruite, alors une intervention légitime de la nation protectrice ne serait-elle pas décisive ? » (p. 128).

L'auteur traite plus longuement de la guerre d'Indochine. « Le lien qui subsiste entre chacun des États et la France est singulièrement ténu. » Les États-Unis

ont plus d'atouts aux Philippines que nous n'en aurons au Viet-Nam après la guerre. « Il est regrettable que les accords de Pau aient été représentés comme une réalisation typique de l'Union française » (p. 105). Cette terminologie a couvert un statut d'autonomie contraire à l'orientation fédérale souhaitée à l'origine. « L'État associé, tel qu'il apparaît désormais, ne peut qu'obéir aux forces centrifuges que la géographie et l'histoire ne marchanderont pas » (p. 106). La bonne Union française eût été « celle que définit sans artifice le traité du Bardo ». Aujourd'hui, les États d'Indochine « réunissent les conditions de la souveraineté sans s'intégrer dans un système d'interdépendance » (p. 102). Quant à nous, il nous reste des devoirs sur lesquels la France ne peut transiger : « protéger les cadres vietnamiens qui se sont rangés à nos côtés et préserver dans ce secteur du monde un petit nombre de bases qui demeureront au service du camp occidental » (p. 87). Cinq solutions possibles au conflit sont rappelées, « inégalement acceptables, inégalement honorables », de la reddition à la victoire, de la négociation à deux à l'arbitrage de l'O. N. U., sans oublier l'éventualité d'une conférence à sept. Mais toutes les hypothèses ramènent à la même conclusion. « Puisque fatalement la France quittera politiquement l'Extrême-Orient, il ne s'agit plus que de choisir la solution qui, tout en respectant nos engagements à l'égard du Viet-Nam, épuisera le moins nos forces et nos énergies que réclament tant de tâches admirables en d'autres points du monde » (p. 98).

Ces tâches, M. Mitterand les situe principalement en Afrique. « Un peuple de 42 millions d'habitants ne peut être partout à la fois... Disperser nos hommes, nos capitaux, nos techniques, est d'une folle imprudence. » Or, « au lieu de rechercher et de détenir les éléments indiscutables de la puissance moderne... la plupart de nos responsables se sont contentés des signes illusoire du prestige... La possession du sous-sol, le développement de l'enseignement, la définition de la monnaie, le contrôle du crédit, l'occupation des zones stratégiques, l'armée et la diplomatie en bloc, voilà l'essentiel négligé, menacé. Mais il y a dans le territoire de la Régence plus de contrôleurs civils qu'en 1938 ». La population musulmane de notre Afrique dépasse la moitié de notre population métropolitaine, « or aucun service spécialisé ne coordonne à Paris les questions posées par un problème qui déterminera l'existence du couple France-Afrique ! » (p. 33). Tous les Français devraient se faire « les défenseurs de la seule réalité historique incontestable : la France eurafricaine qui, actuellement, comprend ou contrôle 85 millions d'êtres » (p. 36).

Ces quelques citations fournissent un aperçu des préoccupations de l'auteur et tentent de résumer les conclusions auxquelles lui ont permis d'atteindre son expérience parlementaire et ses divers passages au gouvernement depuis 1945. Sans doute ne s'agit-il pas d'une étude exhaustive des problèmes de notre déjà trop fameuse « Union ». Il est peu traité du Maroc, ni de l'Afrique noire, ni de Madagascar. Mais ce n'était pas là l'objet du livre. Il s'agissait plus manifestement d'affirmer une foi, de dessiner les lignes directrices d'une politique constructive dans le cas tunisien, de préciser pourquoi « nous sommes impardonnables de n'avoir jamais tenté sérieusement de nous dégager du piège indochinois », selon le mot de M. Mendès-France dans une lettre-préface. Le livre se termine par un recueil d'articles publiés entre octobre 1951 et juin 1953. On y retrouve le style de l'orateur, qui vaut par le souffle de conviction qu'il donne à l'ensemble de l'ouvrage.

Luc FAUVEL